



## **EXTRAIT DE PÉTITION**

**(Article 64 du Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 890 pétitionnaires.**

**Désignation :** Citoyennes et citoyens du Québec

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Montérégie connaît une disparition accélérée de ses boisés, de ses milieux humides et autres milieux naturels, ainsi que de ses accès aux berges des cours d'eau favorisant le développement domiciliaire plutôt que la biodiversité;

**CONSIDÉRANT QUE** le bassin de Chambly abrite un écosystème remarquable composé d'îles boisées, de chenaux, de frayères, de milieux humides, situé à la confluence des rivières Richelieu, L'Acadie, des Hurons et du ruisseau Massé;

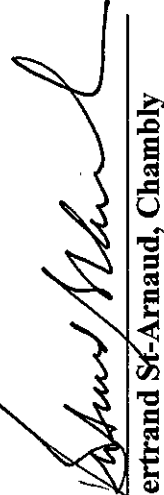
**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses lettres d'appui de scientifiques, d'élus régionaux et d'organismes divers confirment l'intérêt écologique, patrimonial, touristique et économique de la conservation de ces milieux naturels;

**CONSIDÉRANT** les conséquences financières et sociales des inondations répétées des rivières L'Acadie et Richelieu, et le rôle des milieux humides dans l'atténuation des inondations;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, citoyens de la Montérégie et du Québec, demandons au gouvernement du Québec d'activer les mécanismes requis pour acquérir les milieux naturels du bassin de Chambly à des fins de conservation, et tout prioritairement, en urgence, de procéder à l'acquisition de l'île au Foin, dite « prolongement de l'île aux Lièvres », du milieu humide occupant le centre de l'île Goyer et de la petite île au Foin, afin de les soustraire à une construction résidentielle imminente et destructrice pour l'écosystème forestier exceptionnel (EFE) s'y trouvant. La conservation de ce milieu permettra de concrétiser les mesures énoncées dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) adopté le 8 décembre 2011 par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

**Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.**

  
Bertrand St-Arnaud, Chambly

14-4-12

Date